

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE - HERAULT



Séance du 14 mars 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

## Délibération n° 458

### Objet :

**convention d'adhésion auprès du Centre de Gestion de l'Hérault (CdG34) pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes**

### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Laurent MAITRE,

### Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Marie-Pierre DELCROIX, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT

### Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents ou représentés : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu la délibération n°395 du 6 septembre 2022 du Conseil d'Administration du CCAS relative à la convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels

Conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, chaque autorité territoriale doit mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Dans ce cadre, le CdG34 avait intégré cette mission à la convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels, dans un souci d'efficience, le CdG34 a externalisé cette mission.

En adhérant à ce dispositif, le CCAS et l'EHPAD bénéficieront d'un service « clef en main », sécurisé et conforme à la réglementation.

## **Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :**

**DECIDE** d'adhérer à la convention du Centre de Gestion de l'Hérault (CdG34) pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes telle que présentée en annexe 1 ;

**VALIDE** la charte de fonctionnement (annexe 2) ;

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 034-263400194-20250318-458-DE

S<sup>2</sup>LO

**AUTORISE** Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 14 mars 2025  
Pour copie conforme

Présidente du CCAS  
Gaëlle LEVEQUE



Signé électroniquement par :  
Monique GALEOTE  
Date de signature : 19/03/2025  
Qualité : Vice Présidente du CCAS